

**Service départemental d'incendie  
et de secours de l'Ardèche**

**DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 15 mars 2023**

**Délibération n° 2023-16**

**Etaient présents avec voix délibérative :**

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves  
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1<sup>er</sup> vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières  
Madame Sandrine Genest, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas  
Monsieur Laurent Marce, 3<sup>ème</sup> vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visioconférence)

**Assistés de :**

Colonel Vincent Honoré, directeur du service départemental d'incendie et de secours  
Colonel Laurent Courtial, directeur adjoint du service départemental d'incendie et de secours  
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement administratif et financier  
Madame Karen De Baets, gestionnaire des assemblées et assistante juridique

-o0o-

**Objet :** Fourniture et prestations de vérification périodique de lots de sauvetage et de protection contre les chutes et de pièces détachées associées (2 lots) – Approbation du périmètre de l'opération

Le bureau du conseil d'administration du SDIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n° 2019-05 du 6 février 2019 du bureau du conseil d'administration autorisant la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes des services, départementaux d'incendie et de secours de la zone de défense et de sécurité Sud-Est afin d'optimiser les achats publics,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant la nécessité pour le SDIS de l'Ardèche d'acquérir chaque année des équipements de protection individuelle (EPI) en matière de sauvetage et de protection contre les chutes,

Considérant la nécessité de relancer ces accords-cadres composés des lots suivants :

- Lot n° 1 – Fourniture de lots de sauvetage et de protection contre les chutes (LSPCC), de lots de maintien au travail, de lots « stop chute » pour les échelles aériennes et de leurs pièces détachées.
- Lot n° 2 – Contrôle annuel des lots de sauvetage et de protection contre les chutes, de maintien au travail et de « stop chute ».

Considérant que le SDIS de la Haute-Loire sera le coordonnateur pour le lancement de cette consultation,

Considérant que le coordonnateur (SDIS de la Haute-Loire) assurera, les missions suivantes :

- la centralisation des besoins,
- l'organisation de la procédure de consultation,
- l'analyse des offres,
- la convocation et le secrétariat de la commission d'appel d'offres,
- l'attribution des accords-cadres et leur signature,
- la notification des rejets,
- la transmission au contrôle de légalité,
- la gestion du précontentieux de passation.

Considérant que l'exécution de l'accord-cadre, hors avenant, résiliation/non reconduction de plusieurs membres, gestion/gestion du contentieux, sera gérée par le SDIS de l'Ardèche, pour la part le concernant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

### 1. APPROUVE

- le principe d'acquisition de « fourniture et prestations de vérification périodique de lots de sauvetage et de protection contre les chutes et de pièces détachées associées » par le biais du groupement de commandes des services départementaux d'incendie et de secours de la zone de défense et de sécurité Sud-Est,
- le procédé de consultation retenu par le coordonnateur.

### 2. DESIGNÉ le service départemental d'incendie et de secours de la Haute Loire en tant que coordonnateur des accords-cadres à bons de commande de :

- fourniture de lots de sauvetage et de protection contre les chutes (LSPCC), de lots de maintien au travail, de lots « stop chute » pour les échelles aériennes et de leurs pièces détachées (lot n° 1)
- contrôle annuel des lots de sauvetage et de protection contre les chutes, de maintien au travail et de « stop chute » (lot n° 2)

### 3. PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices concernés en section de fonctionnement aux chapitres 60 et 61, articles 60632 « Fournitures de petits équipements » et 61558 « Entretien et réparations autres biens mobiliers », pour les montants suivants :

	Montant mini annuel	Montant maxi annuel
Lot 1 – Fourniture de lots de sauvetage et de protection contre les chutes (LSPCC), de lots de maintien au travail, de lots « stop chute » pour les échelles aériennes et de leurs pièces détachées.	300 € HT	13 500 € HT
Lot 2 – Contrôle annuel des lots de sauvetage et de protection contre les chutes, de maintien au travail et de « stop chute ».	6 500 € HT	10 000 € HT

sous l'unité fonctionnelle n° 23FOTELSPCC et dans les codes familles 24.304 « fournitures et pièces de matériel équipés spécialisées » et 24.205 « maintenance et entretien matériel de sauvetage » conformément à la nomenclature des marchés publics du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche.

Le président  
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat